

# **POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE ASBL BELPORK**

**VERSION 4**

**du 01/05/2023**

L'ASBL Belpork est une organisation interprofessionnelle qui opère au niveau national dans le but de créer une valeur ajoutée durable à la viande de porc belge et aux produits à base de viande de porc belge. Pour atteindre ce but, nous assurons la gestion de systèmes (de qualité) (BePork et des labels qui s'appuient sur BePork, Magistral, Registre AB, Tracy®), nous élaborons des projets innovateurs, nous coopérons avec des tiers et concluons des conventions d'échange avec des systèmes de qualité étrangers. Par la présente politique de confidentialité, nous tenons à vous informer de la manière dont nous traitons vos données à caractère personnel. À l'avenir, l'ASBL Belpork peut décider de modifier la politique de confidentialité dans le cas par exemple où, si la loi l'autorise, d'autres données (à caractère personnel) sont traitées, qui ne sont pas citées dans la présente politique de confidentialité. La version la plus récente de la politique de confidentialité peut toujours être consultée sur le site internet [www.Belpork.be](http://www.Belpork.be). Pour toutes informations, questions ou remarques complémentaires relatives à notre politique de confidentialité, n'hésitez pas à vous adresser à :

[info@belpork.be](mailto:info@belpork.be) | T 02 486 64 96 |

ASBL Belpork | [www.belpork.be](http://www.belpork.be) | BE 0470.805.831, Boulevard du Roi Albert II 35 Boîte 54 à 1030 Bruxelles.

## Table des matières

<b>QUELLES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL COLLECTONS-NOUS AUPRÈS DE VOUS ET POURQUOI ?</b> .....	3
DONNÉES À CARACTÈRE GÉNÉRAL.....	3
SPÉCIFIQUEMENT POUR LES PARTICIPANTS AU REGISTRE AB.....	4
SPÉCIFIQUEMENT POUR LES PARTICIPANTS BEPORK (WELFARE) :.....	8
SPÉCIFIQUEMENT POUR LES PERSONNES DE CONTACT DANS TRACY® .....	13
SPÉCIFIQUEMENT POUR LES PARTICIPANTS TRACY®.....	13
SPÉCIFIQUEMENT POUR LES COACHES AB AGRÉÉS BELPORK .....	16
SPÉCIFIQUEMENT POUR LES FABRICANTS MAGISTRAL .....	16
<b>POUR QUEL MOTIF DE TRAITEMENT TRAITONS-NOUS VOS DONNÉES ?</b> .....	17
<b>QUELLES DONNÉES RECEVONS-NOUS DE TIERS ?</b> .....	18
<b>QUI A ACCÈS À VOS DONNÉES ET POURQUOI ?</b> .....	21
<b>COMBIEN DE TEMPS CONSERVONS-NOUS VOS DONNÉES ?</b> .....	24
<b>COMMENT VOS DONNÉES SONT-ELLES PROTÉGÉES ?</b> .....	25
<b>QUELS DROITS POSSÉDEZ-VOUS ?</b> .....	25

## **QUELLES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL COLLECTONS-NOUS AUPRÈS DE VOUS ET POURQUOI ?**

### **DONNÉES À CARACTÈRE GÉNÉRAL**

**Quelles données ?** Données de correspondance (de crise) et de facturation de l'exploitation (entreprise, établissement)

#### **Communication**

L'ASBL Belpork traite les données à caractère personnel afin de vous donner accès à nos services et d'apporter son soutien (aux membres) par courrier postal, par courrier électronique ou par téléphone.

L'ASBL Belpork ne vous envoie pas de courrier électronique ni de courrier postal présentant un intérêt commercial, mais uniquement les informations à propos desquelles vous nous contactez par le site internet ou par courriel ou pour lesquelles vous vous inscrivez au moyen du formulaire d'adhésion lorsque vous adhérez à l'un de nos systèmes de qualité ou de nos projets, notamment le bulletin d'information. Nous vous garantissons que votre nom et votre adresse électronique ne seront pas utilisés par nos services à des fins commerciales ni transmis à d'autres instances sans votre consentement explicite, sauf si cela s'avère indispensable à la mise en œuvre de votre affiliation auprès d'un ou plusieurs de nos systèmes de qualité ou projets. Dans ce cas, nous le mentionnerons spécifiquement dans le document auquel vous donnez votre consentement lors de l'affiliation à nos systèmes de qualité ou à nos projets.

Les données d'exploitation (nom de l'exploitation, adresse, téléphone, fax et adresse électronique) et le statut de certification des membres titulaires d'un certificat valide conformément au manuel de qualité BePork ou à la licence Magistral, sont communiquées via le site internet de l'ASBL Belpork.

#### **Facturation**

Des données à caractère personnel sont utilisées par l'ASBL Belpork et ses sous-traitants, le cas échéant, pour permettre la facturation des fonds (notamment les cotisations des membres, les amendes).

#### **Obligation de déclaration**

Dans le cadre de l'obligation de déclaration, l'ASBL Belpork peut fournir les informations sauvegardées à l'AFSCA ou au tribunal si la loi l'exige.

#### **Coordination de crise**

L'ASBL Belpork opère, pour le compte de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA), en tant que coordinatrice de la filière porcine pour l'organisation de dépeuplements préventifs en cas de foyers de maladies animales contagieuses. Les données de contact de crise et d'exploitation transmises par vos soins ou à votre sujet à Belpork en sa qualité de coordinatrice de la cellule de crise sectorielle peuvent être utilisées pour l'organisation de dépeuplements et peuvent aussi, si nécessaire, être échangées dans le cadre de l'organisation de dépeuplements avec les acteurs concernés de la cellule de crise sectorielle et de l'AFSCA.

Toute personne et toute exploitation qui, par la signature de la déclaration d'engagement rédigée à cet effet, s'engage à participer à des dépeuplements préventifs au sein de la filière porcine sous la coordination de l'ASBL Belpork au service de l'AFSCA et toute exploitation et toute personne impliquée dans un dépeuplement préventif octroie à l'autorité compétente, de manière inconditionnelle et irrévocable, le droit de transmettre à l'ASBL Belpork ou à son préposé des données relatives à cette personne ou à cette exploitation, qui sont indispensables à l'organisation du dépeuplement préventif. Il s'agit en l'occurrence exclusivement de données indispensables dans le cadre de l'organisation du dépeuplement préventif. Ces données seront également utilisées uniquement dans ce but.

## **SPÉCIFIQUEMENT POUR LES PARTICIPANTS AU REGISTRE AB**

**Quelles données ?** : Les données d'entreprise, d'établissement et de site, le nom et l'adresse électronique du responsable (sanitaire), les enregistrements, fournisseurs, nombres d'animaux, affiliations à des labels, OCI, rapports d'exploitation, (cabinets) vétérinaires de guidance d'exploitation, plans d'action et plans sanitaires d'élevage.

### **Généralités**

Pour la gestion des membres, les services et le soutien aux membres :

L'ASBL Belpork gère les données d'exploitation et de troupeau des producteurs porcins affiliés, telles qu'ils les ont eux-mêmes fournies à l'ASBL Belpork au moyen du formulaire d'adhésion prévu à cet effet, et les met à la disposition des producteurs porcins affiliés dans la base de données du Registre AB. L'ASBL Registre AB gère pour les producteurs porcins affiliés les enregistrements, les rapports d'exploitation et les éventuels rapports complémentaires s'inscrivant dans le cadre de la politique antibiotique d'un système de qualité auquel participe le producteur affilié et les met à disposition dans la base de données du Registre AB, pour le compte et sous la responsabilité de l'ASBL Belpork. Concrètement, l'ASBL Registre AB est responsable de la collecte des données, de la gestion des données, du couplage à Sanitel-Med et Bigame, du contrôle de la qualité des données et des rapports individuels émanant des participants au Registre AB ou destinés à ceux-ci. En outre, l'ASBL Registre AB gère, pour le compte et sous la responsabilité de l'ASBL Belpork, les conventions conclues avec les fournisseurs qui administrent, prescrivent ou fournissent des produits antibactériens chez les producteurs porcins affiliés au Registre AB, ainsi que les données maîtresses desdits fournisseurs. Chaque producteur et chaque fournisseur déclare accepter les conditions d'utilisation de la base de données Registre AB lors de sa première connexion à la base de données. Toute modification des conditions d'utilisation sera communiquée par l'ASBL Belpork (pour les producteurs) ou par l'ASBL Registre AB (pour les fournisseurs) et sera soumise à l'accord des producteurs lors de la prochaine connexion à la base de données Registre AB.

### **En ce qui concerne les producteurs porcins**

Lorsque les producteurs porcins font usage du Registre AB, sur une base volontaire ou par leur participation à un ou plusieurs systèmes de qualité, les données d'antibiotiques relatives à leur(s) troupeau(x), qui ont été enregistrées dans le Registre AB, soit directement, soit indirectement en passant par la base de données Sanitel-Med ou Bigame, sont utilisées pour établir les rapports d'exploitation périodiques et les rapports au moyen de l'outil de rapportage Nearly Real Time.

En vue de l'exécution des services liés à votre affiliation à la base de données Registre AB, des données encodées par le producteur porcin ou à propos du producteur porcin sont échangées entre le Registre AB et Sanitel-Med, la base de données officielle des autorités. Les enregistrements dont la collecte est imposée par la loi pour tous les éleveurs porcins affiliés sont transmis depuis la base de données du Registre AB à la base de données officielle des autorités (Sanitel-Med) par l'ASBL Registre AB pour le compte et sous la responsabilité de l'ASBL Belpork. Toutes les données et modifications de données concernant le producteur, encodées directement dans Sanitel-Med, peuvent être consultées et exportées par l'ASBL Registre AB pour le compte et sous la responsabilité de l'ASBL Belpork, à condition que le producteur ait donné mandat à cet effet à l'ASBL Registre AB. La consultation et l'exportation de ces données et les modifications qui y sont apportées ont pour but d'établir le plus correctement possible les rapports d'exploitation périodiques ainsi que l'outil de rapportage Nearly Real Time, en basant les analyses y afférentes sur les données les plus complètes et les plus récentes pour l'exploitation.

Toutes les données encodées par le producteur porcin lui-même ou à propos du producteur porcin dans la base de données du Registre AB, soit directement, soit indirectement en passant par la base de données Sanitel-Med ou Bigame, peuvent être consultées et exportées par l'ASBL Belpork, et peuvent en outre être modifiées par sa sous-traitante, l'ASBL Registre AB, afin de pouvoir fournir de manière optimale les services (conseils et soutien) au producteur porcin affilié au Registre AB et d'optimiser le système de qualité. Nous vous certifions que ces données ne seront utilisées ou transmises ni par l'ASBL Belpork ni par sa sous-traitante, l'ASBL Registre AB, à d'autres instances sans votre consentement explicite, sauf sous forme pseudonymisée ou anonymisée.

Les producteurs porcins qui participent au Registre AB peuvent donner procuration à un fournisseur afin que celui-ci ait un droit de regard sur les enregistrements, les rapports d'exploitation et l'outil NRT du producteur porcin qui lui a donné procuration. Seuls les fournisseurs disposant d'une procuration ont un droit de regard sur les données de l'éleveur porcin qui participe au Registre AB. Le (cabinet) vétérinaire d'exploitation titulaire d'un contrat de guidance d'exploitation a automatiquement une procuration pour les exploitations avec lesquelles il a conclu un contrat. Un fournisseur titulaire d'une procuration automatique a non seulement un droit de regard sur les enregistrements, les rapports d'exploitation et l'outil NRT, mais également un aperçu des plans d'action et, le cas échéant, des plans sanitaires d'élevage du producteur porcin pour qui il a obtenu une procuration automatique. L'éleveur peut modifier lui-même le nom du (cabinet) vétérinaire de guidance d'exploitation contractuel lorsqu'il modifie son contrat. Cette modification peut également être apportée par l'ASBL Belpork ou sa sous-traitante, l'ASBL Registre AB, uniquement à la demande écrite du producteur porcin.

Pour les producteurs porcins qui participent au Registre AB dans le cadre de leur affiliation à un ou plusieurs systèmes de qualité, l'organisme de certification et d'inspection (OCI) agréé pour l'inspection et la certification de ces systèmes de qualité possède également un droit de regard sur les données encodées dans le Registre AB par le producteur porcin ou à propos du producteur porcin. Un OCI possède exclusivement un droit de regard sur les données des exploitations porcines dans lesquelles il a le pouvoir d'inspection et de certification. C'est pourquoi l'OCI compétent pour l'inspection et la certification pour ces systèmes de qualité chez un producteur porcin est également tenu à jour dans le Registre AB.

Les producteurs qui, dans le cadre de leur affiliation à un système de qualité, sont invités à faire appel à un coach AB, peuvent donner à ce coach AB une procuration afin que celui-ci ait un droit de regard sur les enregistrements, les rapports d'exploitation et l'outil NRT du producteur qui leur a donné

procuration. Seul le coach AB titulaire d'une procuration possède un droit de regard sur ces données du producteur.

Pour les producteurs porcins qui participent au Registre AB et font parallèlement usage de la plateforme en ligne Tracy® de l'ASBL Belpork pour l'établissement de leurs ICA, les données (à caractère personnel) du responsable sanitaire et du (cabinet) vétérinaire d'exploitation sont mentionnées automatiquement lors de l'établissement des e-ICA dans Tracy®, comme pour le site du producteur enregistré dans le registre AB.

Les producteurs qui utilisent la base de données Registre AB ont accès à leur utilisation d'antibiotiques par le biais des rapports d'exploitation périodiques et de l'outil de reporting Nearly Real Time. En vue de leur établissement, les nombres d'animaux (données de recensement et de capacité) mentionnés dans la base de données Sanitel sont utilisés lors des analyses. Dans ce cadre et du fait de l'approbation en ligne des conditions d'utilisation du Registre AB pour les producteurs porcins, l'ASBL Registre AB possède un accès continu et le droit d'extraction des nombres d'animaux mentionnés dans la base de données SANITEL pour les producteurs porcins affiliés. Ce qui permet d'établir le plus correctement possible les rapports d'exploitation périodiques ainsi que l'outil de rapportage Nearly Real Time, en basant les analyses y afférentes sur les nombres d'animaux les plus complets et les plus récents pour l'exploitation. Afin de donner au producteur un aperçu des nombres d'animaux qui ont été utilisés pour calculer l'utilisation d'antibiotiques dans son exploitation, ces nombres d'animaux sont également mentionnés dans les rapports générés par l'outil de rapportage Nearly Real Time et dans les rapports d'exploitation individuels fournis au producteur par l'ASBL Registre AB pour le compte et sous la responsabilité de l'ASBL Belpork. L'ASBL Belpork, à l'instar des fournisseurs et du coach AB titulaire d'une procuration donnée par le producteur, ainsi que l'OCI qui a le pouvoir d'inspection et de certification chez le participant, possèdent un droit de regard sur les nombres d'animaux mentionnés dans les rapports d'exploitation individuels périodiques et les rapports de l'outil NRT. Ce droit de regard a pour but de permettre à ces parties d'assurer les services, le soutien, l'inspection et la certification pour le producteur.

### **En ce qui concerne les fournisseurs**

Tous les cabinets vétérinaires et les vétérinaires affiliés, tous les fabricants d'aliments composés et pharmaciens impliqués dans la fourniture d'antibiotiques et de prémélanges médicamenteux contenant des antibiotiques dans des exploitations porcines qui participent au Registre AB doivent s'enregistrer dans le Registre AB. La collecte et le traitement des données (à caractère personnel) des fournisseurs enregistrés dans le Registre AB servent exclusivement à permettre leur enregistrement dans la base de données du Registre AB pour les exploitations porcines participantes, afin d'assurer, d'une part, le couplage de données correctes entre la base de données Sanitel-Med et Bigame et, d'autre part, la base de données Registre AB, et dans le cadre du contrôle de l'usage correct de la base de données Registre AB par les organismes de certification et d'inspection pour les exploitations porcines qui participent au Registre AB par le biais d'un ou plusieurs systèmes de qualité. Par « l'enregistrement dans la base de données Registre AB » mentionné ci-dessus, il faut entendre : l'enregistrement de tous les agents antimicrobiens administrés, prescrits ou fournis par le fournisseur, ainsi que l'établissement de documents par l'intermédiaire du Registre AB dans le cadre de la participation de producteurs affiliés à un ou plusieurs systèmes de qualité.

La gestion des fournisseurs enregistrés dans le Registre AB pour les exploitations porcines, y compris la conclusion des contrats avec les fournisseurs, est effectuée par l'ASBL Registre AB pour le compte et sous la responsabilité de l'ASBL Belpork. Tant l'ASBL Belpork que sa sous-traitante, l'ASBL Registre AB, ont un droit de regard sur les données collectées durant la procédure d'enregistrement d'un

fournisseur (en ce compris les données de vétérinaires individuels affiliés à des cabinets vétérinaires) et sur les données collectées auprès des fournisseurs lors de chaque enregistrement d'agents antimicrobiens dans la base de données Registre AB. L'ASBL Registre AB peut en outre exporter et modifier ces données dans le cadre de sa mission de gestionnaire. Le producteur porcin dispose seulement d'un aperçu du vétérinaire d'exploitation avec lequel il a conclu un contrat de guidance d'exploitation, du fournisseur qui a prescrit ou fourni les antibiotiques dans son exploitation et du fournisseur auquel le producteur porcin a donné une procuration active. Lorsqu'il modifie son contrat, le producteur porcin peut modifier le nom du (cabinet) vétérinaire avec lequel il a conclu un contrat de guidance d'exploitation. Dans le cadre de la gestion des membres dans le Registre AB, l'ASBL Belpork ou sa sous-traitante, l'ASBL Registre AB, peut également modifier le (cabinet) vétérinaire de guidance d'exploitation contractuel pour un producteur porcin, mais uniquement lorsque le producteur porcin en fait la demande par écrit.

Dans le cadre de leur mission d'inspection et de certification de producteurs porcins affiliés à un ou plusieurs systèmes de qualité qui imposent ou autorisent la participation au Registre AB et font effectuer des inspections à ce sujet par l'OCI, les OCI ont également un droit de regard sur les données des fournisseurs enregistrés dans le Registre AB. Seuls les OCI agréés par ces systèmes de qualité disposent de ce droit de regard. Ce droit de regard sert exclusivement à permettre l'inspection et la certification chez le producteur porcin pour le système de qualité auquel le producteur porcin est affilié.

Les producteurs porcins qui, dans le cadre de leur affiliation à un système de qualité, font appel à un coach AB, peuvent donner une procuration à un coach AB afin que celui-ci ait un droit de regard sur les enregistrements, les rapports d'exploitation et l'outil NRT du producteur qui lui a donné procuration dans le Registre AB. Seul le coach AB titulaire d'une procuration possède un droit de regard sur les fournisseurs qui ont administré, fourni ou prescrit des agents antimicrobiens dans l'exploitation de ce producteur.

Toutes les données concernant le producteur porcin, encodées dans la base de données Registre AB par le fournisseur, soit directement, soit indirectement en passant par la base de données Sanitel-Med ou Bigame, peuvent être consultées et exportées par l'ASBL Belpork, mais également modifiées par sa sous-traitante, l'ASBL Registre AB, afin de pouvoir fournir les services (rapports, conseils et soutien) de manière optimale au producteur porcin et au fournisseur affiliés dans la base de données Registre AB et d'optimiser le système de qualité. Nous vous certifions que ces données ne seront utilisées ou transmises ni par l'ASBL Belpork ni par sa sous-traitante, l'ASBL Registre AB, à d'autres instances sans votre consentement explicite, sauf sous forme pseudonymisée ou anonymisée.

L'ASBL Registre AB se charge de transmettre à Sanitel-Med les données légalement obligatoires enregistrées concernant les agents antimicrobiens administrés, prescrits ou fournis, pour le compte du cabinet vétérinaire. Pour permettre cette transmission, il est fait usage du numéro d'opérateur Sanitel du vétérinaire prescripteur ou fournisseur. Toutes les données et modifications de données concernant le producteur, encodées directement dans Sanitel-Med, peuvent être consultées et exportées par l'ASBL Registre AB pour le compte et sous la responsabilité de l'ASBL Belpork. Pour permettre l'extraction par l'ASBL Registre AB depuis la base de données Sanitel-Med, le numéro d'opérateur Sanitel du vétérinaire prescripteur ou fournisseur est utilisé. La consultation et l'exportation de ces données et les modifications qui y sont apportées ont pour but d'établir le plus correctement possible les rapports d'exploitation périodiques ainsi que l'outil de rapportage Nearly Real Time, en basant les analyses y afférentes sur les données les plus complètes et les plus récentes pour l'exploitation.

## **À propos des organismes de certification et d'inspection**

Le contrôle de l'usage correct du Registre AB fait partie de la politique antibiotique de certains systèmes de qualité dans la filière porcine. Dans le cadre de leur mission d'inspection et de certification, les OCI agréés par ces systèmes de qualité peuvent consulter le Registre AB sur un portail OCI spécialement développé à cet effet. Chaque OCI reçoit à cet effet un mot de passe et un identifiant uniques. Pour que des droits de regard puissent être octroyés, des données (à caractère personnel) (nom et adresse OCI, nom et fonction du responsable) sont collectées pour les OCI agréés par ces systèmes de qualité au moyen de la déclaration de confidentialité conclue entre l'ASBL Belpork et l'OCI. Ces données sont exclusivement destinées à l'octroi de droits de regard. Seule l'ASBL Belpork et sa sous-traitante, l'ASBL Registre AB, possèdent un droit de regard sur ces données. Les OCI possèdent exclusivement des droits de regard sur les données des producteurs porcins chez lesquels ils ont le pouvoir de contrôle et de certification. Chaque producteur porcine peut voir sur son portail quel OCI est affecté à son troupeau.

## **SPÉCIFIQUEMENT POUR LES PARTICIPANTS BEPORK (WELFARE) :**

**Quelles données ? :** Statut de certification, organisme de certification et d'inspection compétent, affiliation au(x) label(s), documents de traçabilité (e-ICA, document de déplacement, lot d'abattage, bon de livraison), résultats de l'inspection, profil sanitaire, personnes de contact, chauffeurs agréés, moyens de transport agréés

## **Organisation du système de qualité, services et soutien connexes**

Les données suivantes sont traitées en vue de l'organisation du système de qualité BePork (et des labels de Belpork qui s'appuient sur celui-ci), de l'octroi d'un accès aux services connexes et du soutien aux participants :

Les données (à caractère personnel) transmises par vos soins ou à votre sujet au moyen du formulaire d'adhésion à l'ASBL Belpork sont encodées sur la plate-forme en ligne Tracy® de l'ASBL Belpork. Le participant peut consulter ses propres données dans Tracy® à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe personnels. Pour chaque participant, l'identifiant est l'adresse électronique mentionnée dans le formulaire d'adhésion pour le responsable (sanitaire). Lors de la première connexion à Tracy®, chaque participant doit définir un mot de passe personnel en suivant la procédure de « Première connexion ». Les données que vous transmettez via le formulaire d'adhésion seront uniquement utilisées pour l'organisation du système de qualité BePork et des labels de l'ASBL Belpork (p.ex. BePork Welfare) qui s'appuient sur celui-ci, l'octroi d'un accès aux services connexes et le soutien apporté par courrier, courriel ou téléphone.

Afin de pouvoir faire agréer les chauffeurs et moyens de transport d'une entreprise de transport agréée BePork pour le transport de porcs BePork, les données suivantes sont fournies par l'entreprise de transport agréée BePork à l'ASBL Belpork et dans Tracy® :

- Chauffeurs :
  - Adresse électronique
  - Nom et prénom

- Numéro de téléphone
- Langue
- Certificat d'aptitude professionnelle
- Moyens de transport :
  - Type (tracteur, semi-remorque, remorque, camion)
  - Plaque d'immatriculation
  - Catégorie(s) animale(s) à transporter, répartition des verrats et dimensions
  - Loué ou non

Sur la base de l'adresse électronique enregistrée par l'entreprise de transport, les chauffeurs agréés peuvent avoir accès à la plate-forme en ligne Tracy® afin de pouvoir établir à chaque transport de porcs BePork (truies, porcelets, porcs de boucherie) des documents de déplacement obligatoires dans Tracy®. Lors de la première connexion à Tracy®, chaque chauffeur définit un mot de passe personnalisé.

Afin de permettre la traçabilité de la viande de porc sous le label BePork (Welfare) jusqu'après sa vente aux acquéreurs qui ne sont pas certifiés BePork (Welfare), les données de ces acquéreurs (p. ex. des centres de distribution, des points de vente et des producteurs de charcuterie) auxquels des membres BePork font des livraisons sont mentionnées par le participant BePork sur les documents de traçabilité établis à l'intention de l'acquéreur, sur la plate-forme en ligne Tracy® de l'ASBL Belpork. Il s'agit en l'occurrence des données mentionnées dans la BCE. Pour les acquéreurs étrangers, le participant au système de qualité BePork (Welfare) ou à un label qui s'appuie sur celui-ci encode lui-même ces données (numéro d'entreprise, nom, adresse, numéro d'agrément).

En tant que responsable (sanitaire) d'un établissement agréé BePork, vous pouvez ajouter vous-même des personnes de contact dans Tracy® pour votre établissement. En ajoutant une personne de contact pour votre établissement, vous donnez à cette personne de contact accès à toutes les données et fonctionnalités disponibles pour votre établissement dans Tracy®. En tant que responsable (sanitaire), vous pouvez à tout moment retirer les accès d'une personne de contact pour votre établissement dans Tracy®. L'ajout de personnes de contact vous offre la possibilité de bénéficier d'un soutien et d'un accompagnement dans l'exécution de vos obligations dans le cadre de votre affiliation au système de qualité BePork.

Les données (TVA, NUE, numéro de troupeau, code de tatouage, numéro d'opérateur, numéro d'établissement, numéro d'agrément (numéro EG, F, B, KF), le label de qualité, le statut de certification (date de prise d'effet et d'expiration) des membres agréés BePork peuvent être consultés dans Tracy® par tous les participants agréés BePork à l'aide d'une fonction de recherche individuelle. Pour les entreprises de transport agréées BePork (c'est-à-dire les entreprises de transport certifiées à la fois BePork et QS), cette fonction de recherche permet en outre d'afficher les noms des chauffeurs actifs pour BePork et les plaques d'immatriculation des moyens de transport utilisés pour BePork, ainsi que leur statut (autorisé/non autorisé/suspendu/en attente d'approbation). Dans l'action de recherche individuelle, pour chaque participant, seul le statut pour les labels de qualité auxquels participe également l'utilisateur de la fonction de recherche s'affiche. Cette recherche individuelle est prévue dans le cadre du fonctionnement normal du système de qualité BePork. Les éleveurs porcins certifiés BePork peuvent ainsi vérifier si les porcelets fournis proviennent d'un fournisseur agréé pour BePork ou un label qui s'appuie sur celui-ci, auquel participe aussi l'acquéreur des porcelets. La fonction de recherche offre aux producteurs porcins et abattoirs certifiés BePork la possibilité de vérifier si, lors du chargement ou du déchargement de porcs dans leur exploitation, le chauffeur présent et le moyen de transport présent sont agréés pour le transport de porcs BePork ou de labels qui s'appuient sur celui-

ci, auxquels eux-mêmes participent aussi. Grâce à leur droit de regard sur le statut de certification des producteurs, les abattoirs et ateliers de découpe peuvent déterminer quels porcs peuvent continuer à être commercialisés sous le label BePork et sous des labels qui s'appuient sur celui-ci, auxquels participe aussi l'abattoir ou l'atelier de découpe lui-même.

### **Organisation du monitoring, de l'inspection et de la certification**

En exécution de votre contrat d'affiliation, Belpork transmet les données que vous avez fournies vous-même à Belpork au moyen de votre formulaire d'adhésion à des laboratoires, experts indépendants et organismes de certification et d'inspection (OCI) agréés par Belpork. Belpork leur donne également accès aux bases de données 'Registre AB' et 'Tracy®' pour leur permettre de consulter les données des exploitations où ils sont chargés de l'inspection et de la certification dans le cadre du système de qualité BePork et de labels de Belpork reposant sur celui-ci. Le laboratoire, les experts et les organismes de certification et d'inspection sont tenus de traiter ces informations en toute confidentialité.

Les résultats du programme de monitoring BePork sont transmis à l'ASBL Belpork par les laboratoires agréés par Belpork. Les résultats des inspections sur le terrain sont encodés par l'OCI compétent dans la base de données Codiplan (pour les producteurs) et la plate-forme en ligne Tracy® (pour les entreprises de transport, les abattoirs, les ateliers de découpe et les transformateurs de viande). Toutes les décisions de certification sont encodées et conservées de façon centralisée sur la plate-forme en ligne Tracy®. Seule l'ASBL Belpork, et pour les producteurs sa sous-traitante, l'ASBL Codiplan, peuvent voir les résultats des analyses, les résultats des inspections et les décisions de certification de tous les participants, sauf disposition contraire dans une convention conclue avec un tiers (voir « Coopération avec des tiers »). Les OCI agréés par l'ASBL Belpork ne peuvent consulter que les résultats des participants affiliés contractuellement chez eux, et uniquement pour les labels pour lesquels ils sont autorisés chez le participant. L'OCI veille à ce que le résultat d'une inspection soit toujours communiqué au participant concerné. En cas d'annulations, l'organisme de certification et d'inspection, ou l'ASBL Belpork, se charge de faire remonter le résultat au participant.

Étant donné que la délivrance d'un certificat BePork est notamment basée sur la possession d'un certificat valide d'autocontrôle (G-040, G-018 ou G-019), de la norme Codiplan Animal Welfare et de Febev<sup>Plus</sup>, l'ASBL Belpork peut prendre connaissance des résultats de l'inspection, des infractions à celle-ci ou des modifications apportées au statut de certification de celle-ci. L'ASBL Belpork signalera ces constatations obtenues indirectement à l'OCI compétent pour la certification BePork du participant concerné, afin que cette infraction constatée indirectement soit sanctionnée conformément au présent manuel de qualité et au règlement BePork.

Étant donné que la possession d'un statut H, M, N ou R influence l'obtention ou la conservation d'un certificat BePork valide, les constatations par les autorités compétentes de résidus de médicaments à usage vétérinaire ou de contaminants repris dans la directive 96/23/CE du Conseil européen peuvent être transmises par l'autorité compétente ou son préposé à l'ASBL Belpork. Dans ce contexte, l'ASBL Belpork a également accès aux données spécifiques suivantes de Sanitel : le statut H, M, N ou R, le statut sanitaire et le statut de contaminant. L'ASBL Belpork signalera ces constatations obtenues indirectement à l'OCI compétent pour la certification BePork du participant concerné, afin que cette infraction constatée indirectement soit sanctionnée conformément au présent manuel de qualité et au règlement BePork.

### **Calcul automatique des pays d'exportation dans les e-ICA dans Tracy®**

Pour chaque troupeau de porcs certifié BePork, un profil sanitaire est conservé dans Tracy®. Le profil sanitaire décrit le statut du troupeau de porcs pour diverses maladies animales pouvant avoir une incidence sur le commerce international de la viande de porc, tant au sein de l'Europe que vers des pays tiers. Ces informations sont utilisées exclusivement pour pouvoir déterminer automatiquement dans les e-ICA établies via Tracy® pour quels pays d'exportation, qui posent des exigences spécifiques, la viande des porcs entre en ligne de compte. Le profil sanitaire est strictement personnel pour chaque troupeau de porcs et n'est pas visible par ni partagé avec l'ASBL Belpork ni avec des tiers (à l'exception des personnes de contact à qui le participant donne lui-même accès à Tracy® pour son troupeau). Il relève de la responsabilité du participant BePork d'actualiser le profil sanitaire du troupeau. Pour les maladies animales pour lesquelles un statut est attribué à l'ensemble du pays, le statut de l'exploitation est automatiquement actualisé sur la base des informations provenant de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire.

### **Coaching par un coach AB**

Les producteurs qui, dans le cadre de leur affiliation à un système de qualité, sont invités à faire appel à un coach AB, peuvent donner à ce coach AB une procuration afin que celui-ci ait un droit de regard sur les enregistrements, les rapports d'exploitation et l'outil NRT du producteur qui lui a donné procuration. Seul le coach AB titulaire d'une procuration possède un droit de regard sur ces données du producteur.

Afin que les participants certifiés BePork puissent choisir et contacter un coach AB, les données (à caractère personnel), et en particulier le nom, l'adresse électronique, une brève description et, en option, le numéro de téléphone et l'exploitation pour laquelle le coach travaille, sont mentionnées sur le site internet de l'ASBL Belpork.

Toutes les données, tous les résultats d'analyses, conseils et rapports obtenus durant le trajet de coaching par le coach AB sont traités dans la plus stricte confidentialité et utilisés exclusivement dans le cadre du trajet de coaching. Seuls le participant BePork, le vétérinaire d'exploitation, l'ASBL Belpork et le coach AB peuvent consulter ces données. Les autres parties qui interviennent dans la gestion de l'exploitation et qui sont impliquées dans le trajet de coaching peuvent également en prendre connaissance, moyennant le consentement explicite du participant BePork qui fait l'objet de l'accompagnement.

L'échange d'informations entre coaches AB agréés par l'ASBL Belpork à propos d'un participant BePork soumis à un accompagnement est exclusivement autorisé sous forme anonymisée. L'échange d'informations anonymisées relatives à des cas entre coaches AB aura pour but d'élargir les connaissances et l'expérience des coaches AB et de renforcer la qualité de l'accompagnement par les coaches AB individuels.

### **Coopération avec des tiers**

Dans le cadre d'un accroissement de l'efficacité de la gestion des données et de la certification et en exécution du contrat de services conclu avec l'ASBL Codiplan, tous les résultats d'audits et toutes les décisions de certification pour les producteurs qui participent ou souhaitent participer au système de qualité BePork (Welfare) sont encodés par l'OCI agréé par l'ASBL Belpork pour BePork (Welfare) dans

la base de données Codiplan. Il s'agit de la base de données gérée par l'ASBL Codiplan, dans laquelle sont également encodés tous les audits et toutes les décisions de certification relatifs à la norme Codiplan Animal Welfare et au guide d'autocontrôle G040. Afin de permettre l'encodage d'audits et de décisions de certification BePork (Welfare), l'exploitation est enregistrée dans la base de données Codiplan par l'OCI compétent, qui a choisi lui-même le (candidat-)participant BePork. Afin de permettre la traçabilité pour BePork (Welfare), tant les données d'exploitation que les données de certification du participant BePork (Welfare) sont envoyées quotidiennement à la base de données Tracy®.

En exécution des contrats de coopération entre l'ASBL Belpork, d'une part, et l'ASBL Febev, l'ASBL Codiplan et QS GmbH, d'autre part, l'ASBL Belpork peut signaler à l'ASBL Febev, l'ASBL Codiplan et QS GmbH les infractions constatées (observées lors des inspections, des audits et/ou des analyses) aux dispositions figurant dans le manuel de qualité BePork ou les manuels de qualité sur lesquels est basé le certificat BePork (guide d'autocontrôle, norme Codiplan Animal Welfare, Febev<sup>plus</sup>).

La convention de coopération conclue entre l'ASBL Belpork et Q&S GmbH permet aux producteurs, abattoirs et ateliers de découpe certifiés BePork d'exporter des porcs vivants et de la viande vers des clients participant au système de qualité QS et offre aux transporteurs BePork la possibilité d'effectuer également le transport de porcs vivants dans le cadre du système de qualité QS. En exécution de cette convention, les données d'exploitation et les données de certification BePork (statut et date d'expiration) de tous les participants certifiés sous BePork sont enregistrées par l'ASBL Belpork dans la base de données QS. Ainsi, les acquéreurs potentiels de porcs vivants et de viande peuvent vérifier dans le cadre du système de qualité QS si un fournisseur est agréé BePork. Cet enregistrement n'est visible que par l'ASBL Belpork, QS GmbH et les participants agréés dans le système de qualité QS et est utilisé exclusivement dans le cadre de l'exécution de cette convention.

Afin de permettre la facturation de la contribution variable aux abattoirs et à leurs donneurs d'ordre, le nombre d'abattages de troupeaux affiliés à BePork est demandé mensuellement, pour les abattoirs (agréés et en cours d'adhésion) affiliés à BePork, auprès du département Agriculture et Pêche et transmis depuis l'ASBL IVB à l'ASBL Belpork. Ces données servent uniquement à la facturation de la contribution variable aux abattoirs affiliés et à leurs donneurs d'ordre.

En exécution de la convention conclue avec des acquéreurs directs de producteurs, les acquéreurs peuvent se voir attribuer, au moyen d'un identifiant dans la base de données Codiplan, un droit de regard sur les données de producteurs, comme mentionné sur le certificat BePork et le certificat pour les labels qui s'appuient sur BePork et auxquels l'acquéreur participe également.

En exécution des conventions conclues avec des tiers qui gèrent leurs propres labels, qui s'appuient sur BePork, l'ASBL Belpork peut traiter des données à caractère personnel et donner un droit de regard sur les données (à caractère personnel) qui font l'objet de la convention relative aux exploitations définies dans la convention. Dans ce cas, l'ASBL Belpork agit en tant que sous-traitante du tiers. Il incombe au tiers d'informer les exploitations concernées, pour lesquelles un contrat de services est conclu avec l'ASBL Belpork, de ce service de l'ASBL Belpork et de l'échange de données.

### **Obligation de déclaration**

Dans le cadre de la loi sur l'obligation de déclaration, l'ASBL Belpork et les organes d'inspection ou laboratoires agréés par l'ASBL Belpork ont le droit de signaler toutes les infractions constatées (observées lors des inspections, audits et/ou analyses) à des dispositions légales, pouvant nuire à la

santé publique, à la sécurité alimentaire, à la santé animale et au bien-être animal, à l'autorité compétente (p. ex. l'AFSCA et les services d'inspection régionaux du bien-être animal pour la Belgique) et à des organisations qui ont conclu une convention de coopération avec l'ASBL Belpork (voir aussi : 'Coopération avec des tiers')

## **SPÉCIFIQUEMENT POUR LES PERSONNES DE CONTACT DANS TRACY®**

Le responsable (sanitaire) d'un établissement certifié ou agréé BePork peut ajouter des personnes de contact dans Tracy® pour son établissement. Par l'ajout d'une personne de contact, cette dernière a accès à toutes les données et fonctionnalités disponibles pour cet établissement dans Tracy®. Le responsable (sanitaire) peut à tout moment supprimer les accès d'une personne de contact pour son établissement dans Tracy®. L'ajout de personnes de contact offre aux participants BePork la possibilité de se faire soutenir et accompagner dans l'exécution de leurs obligations dans le cadre de leur affiliation au système de qualité BePork.

Pour l'ajout d'une personne de contact, les données suivantes sont enregistrées dans Tracy® par le responsable (sanitaire) : adresse électronique, nom, prénom, numéro de téléphone, langue et compétence au sein de l'établissement. Ces données sont utilisées exclusivement pour donner à la personne de contact accès à Tracy®, en particulier aux données de l'établissement ou des établissements pour le(s)quel(s) la personne de contact a été ajoutée dans Tracy® par le responsable (sanitaire). Une personne de contact se connecte à Tracy® au moyen de l'adresse électronique enregistrée par le responsable (sanitaire) pour la personne de contact et d'un mot de passe défini personnellement par la personne de contact lors de sa première connexion à Tracy®. Les données enregistrées dans Tracy® pour une personne de contact (à l'exclusion du mot de passe) sont uniquement visibles par l'ASBL Belpork et l'établissement ou les établissements que la personne de contact a ajouté(s).

## **SPÉCIFIQUEMENT POUR LES PARTICIPANTS TRACY®**

La plate-forme en ligne Tracy® permet la traçabilité de (la viande de) porcs BePork à travers l'ensemble de la filière de production et de distribution. Tracy® est utilisable par l'ensemble du secteur, et donc aussi par les exploitations qui ne sont pas membres du système de qualité BePork, et pour la gestion de labels de qualité de tiers, qui s'appuient ou non sur le système de qualité BePork.

### **Pour les participants BePork**

L'utilisation de la plateforme en ligne Tracy® est obligatoire pour tous les participants au système de qualité BePork. Les données collectées pour les participants BePork dans ce cadre sont décrites dans le chapitre spécifique aux participants BePork (Welfare), plus haut dans ce document.

### **Établissement et réception des e-ICA via Tracy® par des participants volontaires**

Pour chaque animal ou chaque lot d'animaux envoyé à l'abattoir, chaque éleveur doit fournir à l'exploitant de l'abattoir les « informations sur la chaîne alimentaire » (en abrégé : ICA). L'ASBL Belpork offre à des producteurs la possibilité d'établir et de fournir à l'abattoir, par voie électronique via la

plateforme en ligne Tracy®, les e-ICA imposées par la loi, intitulées 'e-ICA via Tracy®'. Si l'abattoir (en tant que participant BePork ou participant volontaire) fait également usage de Tracy®, l'envoi des e-ICA à l'exploitant de l'abattoir peut s'effectuer automatiquement via Tracy®. Si ce n'est pas le cas, le producteur peut établir les e-ICA via Tracy® et les fournir sous format PDF à l'exploitant de l'abattoir. Les e-ICA établies via Tracy® contiennent les informations minimales à mentionner dans les e-ICA, telles que définies par la loi. L'application en ligne de l'ASBL Belpork, Tracy®, a été officiellement validée par l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire pour l'établissement des informations relatives à la chaîne alimentaire. Cela signifie concrètement qu'un producteur, en établissant des e-ICA via la plateforme en ligne Tracy® et en les transmettant à l'exploitant de l'abattoir, satisfait à son obligation légale. Les exploitations qui utilisent Tracy® sur une base volontaire sont dénommés ci-après 'les participants volontaires'.

Les données (à caractère personnel) transmises par vous ou à votre sujet à l'ASBL Belpork au moyen du formulaire d'adhésion sont encodées sur la plate-forme en ligne Tracy® de l'ASBL Belpork. En tant que participant volontaire, vous pouvez consulter vos propres données dans Tracy® à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe personnels. Pour chaque participant volontaire, l'identifiant est l'adresse électronique mentionnée dans le formulaire d'adhésion pour le responsable (sanitaire). Lors de la première connexion à Tracy®, vous devez définir un mot de passe personnel en suivant la procédure de « Première connexion ». Les données que vous transmettez au moyen du formulaire d'adhésion sont uniquement utilisées pour vous donner accès à la plateforme en ligne Tracy® et aux services connexes et à vous apporter un soutien par courrier postal, par courrier électronique ou par téléphone.

Les données (à caractère personnel) que vous indiquez vous-même en votre qualité de participant volontaire ou qui sont indiquées à votre sujet dans les e-ICA de Tracy® sont enregistrées dans Tracy®. Ces informations sont consultables par vous en tant que participant à Tracy®, par toutes les personnes de contact auxquelles vous donnez accès à votre (vos) troupeau(x)/établissement(s) dans Tracy®, par les abattoirs auxquels vous fournissez les e-ICA et par l'ASBL Belpork afin qu'elle puisse vous apporter son soutien dans ce cadre.

Pour chaque producteur porcin qui fait usage des e-ICA y via Tracy® pour l'établissement des ICA, un profil sanitaire est conservé dans Tracy®. Le profil sanitaire décrit le statut du troupeau de porcs pour diverses maladies animales pouvant avoir une incidence sur le commerce international de la viande de porc, tant au sein de l'Europe que vers des pays tiers. Ces informations sont utilisées exclusivement pour pouvoir déterminer automatiquement dans les e-ICA établies via Tracy® pour quels pays d'exportation, qui posent des exigences spécifiques, la viande des porcs entre en ligne de compte. Le profil sanitaire est strictement personnel pour chaque troupeau de porcs et n'est pas visible par ni partagé avec l'ASBL Belpork ni avec des tiers (à l'exception des personnes de contact à qui le participant donne lui-même accès à Tracy® pour son troupeau). Il relève de la responsabilité du producteur porcin, qui utilise Tracy® en tant que participant volontaire, d'actualiser le profil sanitaire du troupeau. Pour les maladies animales pour lesquelles un statut est attribué à l'ensemble du pays, le statut de l'exploitation est automatiquement actualisé sur la base des informations provenant de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire.

Pour un producteur porcin qui fait usage des e-ICA via Tracy® pour l'établissement des ICA et qui participe également au Registre AB, les données du (cabinet) vétérinaire d'exploitation encodées par le producteur porcin dans le Registre AB sont automatiquement mentionnées lors de l'établissement des e-ICA dans Tracy®.

## **Gestion de labels de qualité de tiers via Tracy®**

Des tiers ayant leur propre label de qualité peuvent, par un contrat d'utilisation ou de services conclu avec l'ASBL Belpork, faire effectuer la gestion et la traçabilité pour ce label par l'ASBL Belpork au moyen de la plateforme en ligne Tracy®. En exécution des contrats d'utilisation et de services conclus avec des tiers, l'ASBL Belpork peut traiter des données à caractère personnel et donner accès aux données (à caractère personnel) qui font l'objet du contrat d'utilisation ou de services relatif aux exploitations, comme défini dans le contrat d'utilisation ou de services. Dans ce cas, l'ASBL Belpork agit en tant que sous-traitante du tiers. Il relève de la responsabilité du tiers d'informer les exploitations concernées, pour lesquelles un contrat d'utilisation ou de services est conclu avec l'ASBL Belpork, de cette coopération avec l'ASBL Belpork et de l'échange de données.

En fonction du contrat d'utilisation ou de services conclu entre l'ASBL Belpork et le tiers relatif à Tracy®, les possibilités suivantes se présentent :

- Votre affiliation au label de qualité des tiers avec lesquels l'ASBL Belpork a conclu un contrat d'utilisation ou de services est visible pour l'ASBL Belpork et le tiers avec lequel l'ASBL Belpork a conclu un contrat d'utilisation ou de services relatif à Tracy®.
- Les données (à caractère personnel) que nous recevons de vous au moyen du formulaire d'adhésion de l'ASBL Belpork ou pour vous par le biais du tiers, en exécution de votre affiliation au label de qualité de ce tiers, sont enregistrées dans Tracy® et peuvent être consultées par l'ASBL Belpork et le tiers lorsque l'ASBL Belpork a conclu un contrat d'utilisation ou de services.
- Si le contrat implique aussi une inspection et une certification pour le label du tiers, l'organisme de certification et d'inspection compétent pour l'inspection et la certification pour ce label chez vous, a également un droit de regard sur vos données (à caractère personnel) pour ce label sur le portail OCI dans Tracy®. Cet échange de données est indispensable pour permettre l'inspection et la certification pour le label du tiers par l'OCI compétent. Les résultats des inspections sur le terrain sont encodés par l'OCI compétent dans la base de données Codiplan (pour les producteurs) et la plate-forme en ligne Tracy® (pour les entreprises de transport, les abattoirs, les ateliers de découpe et les transformateurs de viande). Toutes les décisions de certification sont encodées et conservées de façon centralisée sur la plate-forme en ligne Tracy®. L'ASBL Belpork, et pour les producteurs sa sous-traitante, l'ASBL Codiplan, ont un aperçu des résultats de l'inspection et des décisions de certification pour les exploitations qui font l'objet du contrat avec le tiers, de même que le tiers, conformément aux modalités décrites dans le contrat conclu avec le tiers. En exécution du contrat conclu avec des acquéreurs directs de producteurs, les acquéreurs peuvent, au moyen d'un identifiant pour la base de données Codiplan, se voir attribuer un droit de regard sur les données de producteurs mentionnés sur le certificat pour les labels qui s'appuient sur BePork et auxquels l'acquéreur participe également.
- Si le contrat implique aussi une traçabilité pour le label du tiers via Tracy®, les données suivantes peuvent être consultées par les autres participants de Tracy®, qui participent également à ce label du tiers, au moyen d'une fonction de recherche individuelle dans Tracy® : TVA, NUE, numéro de troupeau, code de tatouage, numéro d'opérateur, numéro d'établissement, numéro d'agrément (numéro EG, F, B, KF) label de qualité, statut de certification, date de prise d'effet et d'expiration. Dans l'action de recherche individuelle, pour chaque participant de Tracy®, seul le statut pour les labels de qualité auxquels participe également l'utilisateur de la fonction de recherche s'affiche. En cas de livraison à un maillon suivant de la filière de production, un acquéreur qui participe lui-même aussi au label du tiers peut voir si la livraison répond aux conditions du label du tiers. Les acquéreurs qui participent

au label du tiers ont accès à ces données pour vérifier si les porcs, les carcasses, les découpes, la viande et les produits annexes peuvent être commercialisés sous le label du tiers.

Afin de permettre la traçabilité de la viande de porc sous le label du tiers, jusqu'après sa vente aux acquéreurs qui demandent ce label mais ne sont pas eux-mêmes certifiés pour ce label, les données de ces acquéreurs (p. ex. des centres de distribution, points de vente et producteurs de charcuterie) auxquels des participants à ce label font des livraisons, sont mentionnées par le participant sur les documents de traçabilité établis à l'attention de l'acquéreur, sur la plate-forme en ligne Tracy® de l'ASBL Belpork. Il s'agit du numéro d'entreprise, (NUE), des nom, adresse et numéro d'agrément. Pour les acquéreurs belges, il s'agit des données disponibles dans la BCE.

## **SPÉCIFIQUEMENT POUR LES COACHES AB AGRÉÉS BELPORK**

Les producteurs peuvent, dans le cadre de leur affiliation au système de qualité BePork ou à un label qui s'appuie sur celui-ci, être invités à faire appel à un coach AB agréé Belpork.

Les données (à caractère personnel) transmises à l'ASBL Belpork par le (candidat) coach AB lui-même ou au sujet du coach AB individuel qui travaille chez une personne morale par la personne morale ou par un tiers, sont utilisées exclusivement pour l'exécution de contrats conclus entre l'ASBL Belpork et le coach AB/la personne morale dans le cadre du coaching AB.

Afin que les producteurs puissent choisir et contacter un coach AB, les données (à caractère personnel), et en particulier le nom, l'adresse électronique, une brève description et, à titre facultatif, le numéro de téléphone et l'exploitation pour laquelle le coach travaille, sont mentionnées sur le site internet de l'ASBL Belpork. Si le prestataire de services est une personne morale, les vétérinaires qui effectueront le coaching en matière d'antibiotiques au nom et pour le compte du prestataire de services sont mentionnés sur le site internet.

Dans le cadre de l'exécution du trajet de coaching en matière d'antibiotiques, les producteurs peuvent donner à un coach AB agréé par Belpork une procuration afin que celui-ci ait un droit de regard sur les enregistrements, les rapports d'exploitation et l'outil NRT du producteur qui lui a donné procuration. À cet effet, les données suivantes des coaches AB sont enregistrées dans le Registre AB par l'ASBL Registre AB pour le compte et sous la responsabilité de l'ASBL Belpork : nom, adresse postale, adresse électronique, numéro de TVA et numéro d'ordre.

Les coaches AB adressent un rapport périodique à l'ASBL Belpork concernant les trajets de coaching qui font l'objet du contrat entre l'ASBL Belpork et le coach AB agréé par l'ASBL Belpork. Toutes les données, tous les résultats d'analyses, conseils et rapports obtenus durant le trajet de coaching par le coach AB sont traités dans la plus stricte confidentialité et utilisés exclusivement dans le cadre du trajet de coaching. Seuls le responsable de l'exploitation porcine, le donneur d'ordre (s'il est différent du responsable), le vétérinaire d'exploitation, Belpork et le prestataire de services peuvent consulter ces données. Les autres parties qui interviennent dans la gestion de l'exploitation et sont impliquées dans le trajet de coaching peuvent également en prendre connaissance, moyennant le consentement explicite du responsable de l'exploitation porcine qui fait l'objet de l'accompagnement/du donneur d'ordre.

## **SPÉCIFIQUEMENT POUR LES FABRICANTS MAGISTRAL**

**Quelles données ?** données d'exploitation, personne de contact, résultats de la vente, résultats de l'inspection et résultats de l'analyse

### **Organisation du système de qualité, services et soutien connexes**

Les données transmises par le fabricant lui-même ou au sujet du fabricant à l'ASBL Belpork sont utilisées exclusivement dans le cadre du fonctionnement du système de qualité Magistral, c'est-à-dire : l'organisation du système de qualité Magistral, l'octroi de l'accès aux services connexes et le soutien apporté aux fabricants participants.

### **Traçabilité**

Les fabricants Magistral sont tenus de produire du jambon Magistral à base de matières premières BePork. La conformité BePork de la matière première est prouvée via la plateforme en ligne Tracy® de l'ASBL Belpork. Pour pouvoir faire usage de ce service, les données (à caractère personnel) des fabricants Magistral sont enregistrées dans Tracy®.

### **Organisation du monitoring, de l'inspection et de la certification**

Belpork a le droit de transmettre à des laboratoires et à des organismes de certification et d'inspection spécifiques agréés par Belpork des données concernant des exploitations où ils sont chargés de l'analyse ou de l'inspection et de la certification pour le système de qualité Magistral. Le laboratoire et les organismes de certification et d'inspection sont tenus de traiter ces informations en toute confidentialité.

### **POUR QUEL MOTIF DE TRAITEMENT TRAITONS-NOUS VOS DONNÉES ?**

Nous traitons vos données pour les finalités décrites ci-dessous et ne collectons ni ne traitons davantage de données, ni d'autres types de données que celles nécessaires à ces finalités.

Nous traitons uniquement vos données si ce traitement est basé sur l'un des motifs de traitement énumérés dans le RGPD, et comme indiqué ci-après.

#### **Obligation légale**

Certaines données sont traitées par nos soins afin de satisfaire à des obligations légales ou réglementaires qui nous incombent. Par exemple dans le cadre d'obligations fiscales et comptables ou dans le domaine de la protection des données.

#### **Indispensable à l'exécution du contrat**

Certaines données sont traitées par nos soins parce que c'est indispensable à la conclusion, l'exécution ou la cessation d'un contrat conclu avec vous en tant que personne concernée. Par exemple dans le cadre de notre gestion des membres, lors de la délivrance et de la gestion de certificats de qualité.

## **Intérêt légitime**

Certaines données sont traitées par nos soins sur la base de nos intérêts légitimes qui, dans des cas spécifiques, prévalent sur tout préjudice éventuel pour vos droits. Par exemple pour l'information de nos membres sur notre fonctionnement ; l'amélioration de la qualité de notre service ; la conservation et l'utilisation de matériel de preuve dans le cadre de la responsabilité, de procédures ou de litiges et dans l'optique d'un archivage des activités ; et la garantie de la sécurité, tant en ligne sur ce site internet que dans nos bâtiments d'exploitation.

## **Consentement**

Certaines données sont traitées par nos soins sur la base de votre consentement. Par exemple pour l'envoi de bulletins d'information à des non-membres ; l'utilisation de certains cookies analytiques ; la publication de photos contenant des données à caractère personnel sur notre site internet et nos médias sociaux. Les données de candidats après la procédure de recrutement ne seront conservées que moyennant consentement.

## **QUELLES DONNÉES RECEVONS-NOUS DE TIERS ?**

Les données suivantes ne sont pas directement transmises à l'ASBL Belpork ou à ses sous-traitants, mais sont collectées par l'intermédiaire de tiers :

### **Données relatives à l'utilisation d'antibiotiques**

Tous les antibiotiques et les prémélanges médicamenteux contenant des antibiotiques, prescrits ou fournis dans l'exploitation d'un producteur porcin participant au Registre AB, sur une base volontaire ou par sa participation à un ou plusieurs systèmes de qualité, sont encodés par le fournisseur lui-même (c'est-à-dire un fabricant d'aliments composés, un vétérinaire ou une pharmacie) dans la base de données du Registre AB. Toutes les données et modifications de données concernant le producteur, encodées directement dans Sanitel-Med, peuvent être consultées et exportées par l'ASBL Registre AB pour le compte et sous la responsabilité de l'ASBL Belpork. Moyennant consentement du producteur et conclusion des contrats requis entre le fournisseur et Bigame, les enregistrements de l'utilisation d'antibiotiques pour un producteur affilié au Registre AB peuvent être encodés par le fournisseur dans la base de données de Bigame et transmis ensuite à la base de données Registre AB.

### **Nombres d'animaux**

Les producteurs porcins qui utilisent la base de données Registre AB peuvent consulter leur utilisation d'antibiotiques à l'aide des rapports d'exploitation périodiques et à l'outil de rapportage Nearly Real Time. Les nombres d'animaux (données de recensement et de capacité) mentionnés dans la base de données Sanitel sont utilisés pour leur établissement lors des analyses. Dans ce cadre, l'ASBL Registre AB possède un accès continu et le droit d'extraction des nombres d'animaux mentionnés dans la base de données SANITEL pour les producteurs porcins affiliés. Afin de donner à l'éleveur un aperçu des nombres d'animaux qui ont été utilisés pour calculer l'utilisation d'antibiotiques dans son exploitation, ces nombres d'animaux sont également mentionnés dans les rapports générés par l'outil de rapportage Nearly Real Time et dans les rapports d'exploitation individuels fournis à l'éleveur par l'ASBL Registre AB, à la demande et sous la responsabilité de l'ASBL Belpork.

## **Affiliation**

Pour les exploitations (troupeaux de porcs ou établissements) qui participent à des labels gérés par un tiers avec lequel l'ASBL Belpork a conclu un contrat d'utilisation ou de services, l'affiliation de ces exploitations à ces labels, les modifications y apportées et éventuellement des données (à caractère personnel) sont transmises par le tiers à l'ASBL Belpork. Cet échange de données (à caractère personnel) a pour but de permettre l'exécution des services figurant dans le contrat conclu entre l'ASBL Belpork et le tiers. Seules les données qui font l'objet du contrat conclu entre l'ASBL Belpork et le tiers pour les participants auxquels se rapporte le contrat sont échangées (voir aussi 'Coopération avec des tiers'). Dans ce cas, l'ASBL Belpork agit en tant que sous-traitante du tiers. Il relève de la responsabilité du tiers d'informer les exploitations concernées, pour lesquelles un contrat d'utilisation ou de services est conclu avec l'ASBL Belpork, de cette coopération avec l'ASBL Belpork et de l'échange de données.

## **Résultats de l'inspection et statut de certification**

Pour les producteurs porcins certifiés ou désireux de l'être conformément au manuel de qualité BePork (Welfare) et aux labels qui s'appuient sur celui-ci, pour lesquels il existe un contrat entre Belpork et le gestionnaire de ces labels, les données d'exploitation (notamment le nom et l'adresse électronique du responsable sanitaire, le type d'exploitation, le nom, l'adresse, le numéro NUE, le numéro de troupeau et le code de tatouage du troupeau, le numéro d'entreprise et la langue), l'OCI compétent, les résultats de l'audit BePork (Welfare) et les données de certification BePork (Welfare) (notamment la date de l'audit, le nom de l'auditeur et du gestionnaire de certification, le type d'audit, la date de validation, le statut et la date de prise d'effet et d'expiration du certificat) sont encodés par l'OCI compétent pour la certification et l'inspection chez le participant concerné dans la base de données Codiplan gérée par l'ASBL Codiplan dans le cadre de la coopération entre l'ASBL Codiplan et l'ASBL Belpork. Afin de permettre la traçabilité, les données suivantes, pour les producteurs qui participent à BePork (Welfare) et à des labels qui s'appuient sur celui-ci, sont synchronisées depuis la base de données Codiplan live vers la base de données Tracy® de l'ASBL Belpork : l'OCI compétent, le statut de certification, la date de prise d'effet et d'expiration du certificat et le type d'exploitation (exploitation fermée, exploitation de reproduction, exploitation d'élevage, exploitation d'élevage de porcelets, exploitation de porcs de boucherie, exploitation mixte, exploitation en quarantaine). Les données d'exploitation et d'audit enregistrées par l'OCI compétent dans la base de données Codiplan peuvent être consultées et exportées par l'ASBL Belpork dans le cadre de l'organisation du système de qualité BePork (Welfare) et du soutien apporté relatif aux labels qui s'appuient sur celui-ci et pour lesquels il existe une convention de coopération.

Les résultats de l'audit et le statut de certification pour les (candidats) entreprises de transport, abattoirs et ateliers de découpe participants qui participent au système de qualité BePork (Welfare) et aux labels qui s'appuient sur celui-ci, pour lesquels il existe une convention de coopération, sont encodés dans la base de données Tracy® par l'organisme de certification et d'inspection compétent pour le label chez le participant.

Au niveau de la production primaire, la possession d'un certificat valide pour l'autocontrôle (G-040) et la norme Codiplan Animal Welfare est requise pour pouvoir être certifié pour BePork. Les données d'audit, le statut et la date de prise d'effet et d'expiration relatifs à la certification conformément au guide d'autocontrôle G-040C et à la norme Codiplan Animal Welfare peuvent être consultés par l'ASBL Belpork dans la base de données gérée par l'ASBL Codiplan.

En exécution de la convention de coopération conclue entre le système de qualité BePork de l'ASBL Belpork et le système de qualité allemand QS de QS GmbH, les entreprises de transport enregistrées dans Tracy® et titulaires d'un certificat QS sont agréées pour le transport de porcs BePork. Afin de garantir que le transport de porcs BePork est effectué à tout moment par des entreprises de transport titulaires d'un certificat QS valide, l'ASBL Belpork peut recevoir de QS GmbH le statut de certification et les modifications de celui-ci pour ces entreprises de transport.

Au niveau des abattoirs et des ateliers de découpe, la possession d'un certificat valide pour l'autocontrôle (G018) et d'un certificat conforme au manuel de qualité Febev<sup>Plus</sup>, géré par l'ASBL Febev, est l'une des exigences pour pouvoir être certifié pour BePork. Dans ce cadre, l'ASBL Belpork possède un droit de regard sur les données d'exploitation, les résultats d'audit, le statut de certification et la date de prise d'effet et d'expiration pour les certificats relatifs à la fois au guide d'autocontrôle G018 et à la norme Febev<sup>Plus</sup>, via la base de données gérée par l'ASBL Febev.

Les résultats des audits de traçabilité réalisés dans le cadre du contrôle du label de qualité Magistral sont fournis à l'ASBL Belpork par les instances d'inspection habilitées par Belpork pour l'exécution de ces audits de traçabilité. L'ASBL Belpork informe ensuite séparément chaque fabricant agréé pour la production sous le label Magistral de ses résultats.

### **Nombres d'abattages**

Afin de permettre la facturation de la contribution variable aux abattoirs et à leurs donneurs d'ordre, pour les abattoirs affiliés à BePork, le nombre d'abattages de troupeaux affiliés à BePork est demandé mensuellement auprès du département Agriculture et Pêche et transmis depuis l'ASBL IVB à l'ASBL Belpork. Dans ce cadre, l'ASBL Belpork fournit chaque mois à l'ASBL IVB la liste des troupeaux certifiés conformément au système de qualité BePork (concrètement, le code de tatouage). Sur cette base, l'ASBL Belpork reçoit de l'ASBL IVB, par abattoir affilié, le nombre d'abattages du mois écoulé par code de tatouage certifié BePork. En indiquant chaque fois le code fournisseur (donneur d'ordre pour l'abattage). Ces données servent uniquement à la facturation de la contribution variable par l'ASBL Belpork aux abattoirs affiliés et à leurs donneurs d'ordre.

### **Résultats des analyses**

Pour les inspections réalisées dans le cadre du système de qualité BePork et Magistral, certaines analyses de laboratoire sont également réalisées chez les participants à la demande de l'ASBL Belpork. Les résultats de ces analyses de laboratoire sont transmis à l'ASBL Belpork par les laboratoires désignés à cet effet par l'ASBL Belpork.

Lorsque les autorités compétentes constatent la présence de résidus de médicaments à usage vétérinaire ou de contaminants visés par la directive 96/23/CE du Conseil, ces constatations peuvent être transmises à l'ASBL Belpork par l'autorité compétente ou son préposé.

### **Statut sanitaire**

L'ASBL Belpork peut recevoir de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire des modifications apportées au statut sanitaire des troupeaux de porcs dans Tracy® pour les maladies animales mentionnées dans le profil sanitaire dans Tracy®. Dès réception de ces informations, l'ASBL Belpork adaptera le statut sanitaire des exploitations concernées pour ces maladies animales dans Tracy®. L'ASBL Belpork a accès à ces informations afin de pouvoir, dans les e-ICA via Tracy®, effectuer le calcul le plus correct possible des pays d'exportation, qui imposent des conditions spécifiques, pour lesquels la viande des porcs entre en ligne de compte. Chaque

responsable du troupeau de porcs est le responsable final de l'actualisation de son profil sanitaire dans Tracy®.

### **Données de contact de crise et d'exploitation**

Les données de contact de crise et les données d'exploitation spécifiquement destinées à être utilisées dans le cadre du rôle de Belpork en tant que coordinateur de la filière porcine pour l'organisation de dépeuplements préventifs en cas de foyers de maladies animales contagieuses sont collectées en tout ou en partie par des tiers (voir tableau 1).

*Tableau 1 : Source des données par personne concernée, collectées et traitées dans le cadre de l'organisation de dépeuplements préventifs au service de l'AFSCA en cas de foyers de maladies animales contagieuses dans la filière porcine.*

<b>Personne concernée</b>	<b>Source</b>
Abattoirs et ateliers de découpe	ASBL Febev
Entreprises de transport	TLV et FEBETRA
Producteurs porcins	Agrofront et AFSCA
Lieux de rassemblement	FEBETRA
Stations de lavage	BFA
Collaborateurs logistiques et coordinateurs locaux	ASBL BFA et ASBL FEBEV
Collaborateurs d'assistance au chargement et au déchargement	Agrofront

## **QUI A ACCÈS À VOS DONNÉES ET POURQUOI ?**

### Interne

Au sein de l'ASBL Belpork, chaque membre du secrétariat a un droit de regard sur les données (à caractère personnel) collectées et traitées dans le cadre des systèmes de qualité et des projets de l'ASBL Belpork et des services connexes. Chaque collaborateur du secrétariat a signé une déclaration de confidentialité dans laquelle il déclare traiter vos données en toute confidentialité, conformément à la présente politique de confidentialité.

### Externe

Si cela s'avère indispensable à la réalisation des finalités préconisées, les données à caractère personnel du participant seront partagées avec tout autre sous-traitant partenaire de l'ASBL Belpork.

L'ASBL Belpork garantit que ces destinataires prendront les mesures techniques et organisationnelles requises pour la protection des données à caractère personnel.

L'ASBL Belpork se réserve le droit de publier les données lorsque la loi l'exige ou lorsque Belpork juge cette publication justifiée pour se conformer à une requête/un procès juridique ou en vue de la

protection des droits, de la propriété ou de la sécurité de Belpork. À cet égard, il sera toujours tenté de respecter au maximum le droit à la vie privée du participant.

Les données à caractère personnel sont traitées par les sous-traitants suivants :

- Les bulletins d'information sont envoyés par **Mailchimp**, qui est basé aux États-Unis d'Amérique. Au moment où un participant adhère à l'un des systèmes de qualité (BePork (Welfare) ou Magistral) ou s'inscrit au bulletin d'information, son adresse électronique et son prénom sont automatiquement sauvegardés dans la liste conçue à cet effet dans Mailchimp. En s'inscrivant au bulletin d'information de l'ASBL Belpork, vous donnez votre accord aux conditions de Mailchimp. Un contrat a été conclu avec ce sous-traitant de données afin de protéger les données à caractère personnel de chaque participant.
- Pour l'analyse d'utilisation du site internet 'Belpork.be', il est recouru à **Google Analytics**. À cet effet, des informations sur l'utilisation du site internet sont collectées dans l'anonymat. Ces données ne sont pas transmises à Google ni utilisées à des fins de marketing et de publicité (voir aussi la déclaration de confidentialité pour l'utilisation du site internet sur Belpork.be).
- Le courrier électronique de l'ASBL Belpork est hébergé par **Microsoft Office 365 au moyen d'une licence Business Premium assortie d'une advanced treat protection**. Lorsqu'un contact est pris avec Belpork au moyen du formulaire de contact du site internet ou lorsqu'un courriel est envoyé directement à Belpork, les courriels concernés sont sauvegardés sur les serveurs d'Office 365.
- La plate-forme en ligne Tracy® a été développée par l'**ASBL Imengine**. L'ASBL Imengine intervient en tant que sous-traitante de l'ASBL Belpork pour toutes les données (à caractère personnel) figurant sur la plate-forme en ligne Tracy®. La plate-forme Tracy® et ses backups sont hébergés sur des serveurs cloud dans des centres de données situés au sein de l'Union européenne. Toutes les données (base de données Azure SQL), fichiers et documents encodés par le participant lui-même (sur une base volontaire ou via un système de qualité) ou pour le participant dans Tracy® sont stockées dans le cloud via la plate-forme cloudcomputing de Microsoft, **Microsoft Azure**, le stockage et le traitement des données ayant lieu exclusivement au sein de l'Union européenne. Ces données peuvent être consultées par les participants en ligne dans Tracy® au moyen de l'identifiant personnel que chaque participant reçoit lors de son adhésion au système de qualité BePork ou à un label qui s'appuie sur celui-ci ou en cas d'utilisation volontaire de Tracy®.
- Toutes les données à caractère personnel, les données d'audit et de certification du producteur qui sont encodées par l'organisme de certification compétent dans la base de données Codiplan dans le cadre de la participation au système de qualité BePork et aux labels qui s'appuient sur celui-ci, sont traitées par l'**ASBL Codiplan**, gestionnaire de la base de données Codiplan. Dans le cadre du contrat conclu entre l'ASBL Codiplan et l'ASBL Belpork, le type d'exploitation, l'OCI compétent, le statut de certification et la date de prise d'effet et d'expiration du certificat BePork et des labels qui s'appuient sur celui-ci sont synchronisés avec la base de données Tracy®, gérée par l'ASBL Belpork.
- Toutes les données à caractère personnel transmises à l'ASBL Belpork dans le cadre de la participation au Registre AB au moyen du formulaire d'adhésion sont traitées par l'**ASBL Registre AB** pour le compte et sous la responsabilité de l'ASBL Belpork. Dans le cadre du couplage entre le système de collecte de données Registre AB et Sanitel-Med, le système de collecte de données des pouvoirs publics, des données encodées par le participant ou relatives au participant sont échangées périodiquement entre le Registre AB et Sanitel-Med. Dans le cadre de l'établissement des rapports d'exploitation individuels (périodiques ou en temps

réel), des données encodées par le participant ou relatives au participant sont transmises sous forme pseudonymisée à l'unité scientifique de l'ASBL AMCRA. En recourant aux services du Registre AB, le participant donne son consentement sans équivoque au fait que l'ASBL Belpork et sa sous-traitante, l'ASBL Registre AB, prennent connaissance des nombres d'animaux encodés (in)directement par le participant dans Sanitel. Pour l'analyse des données collectées, Belpork a conclu un contrat de traitement des données et un contrat de services avec l'ASBL Registre AB et un contrat de services avec l'ASBL AMCRA, le centre d'expertise sur l'utilisation des antibiotiques et la résistance chez les animaux.

Les (pré)nom, adresse, adresse électronique, numéro de TVA et numéro d'ordre des coaches AB agréés par l'ASBL Belpork sont enregistrés dans le Registre AB par l'ASBL Registre AB pour le compte et sous la responsabilité de l'ASBL Belpork. Grâce à cet enregistrement du coach AB dans le Registre AB, un producteur a la possibilité de donner à un coach AB une procuration pour son troupeau de porcs, afin que le coach AB puisse avoir un aperçu des enregistrements, des rapports d'exploitation et de l'outil NRT dans le Registre AB de l'établissement qui a donné procuration à cet effet.

- Toutes les données collectées dans le cadre de la mission de l'ASBL Belpork en tant que coordinatrice de la cellule de crise sectorielle, pour le compte de l'AFSCA, sont conservées et gérées par l'ASBL Belpork via **Microsoft SharePoint** au moyen d'une licence MS Office 365 Business Premium, assortie d'une advanced treat protection.

Les données à caractère personnel sont (peuvent être) partagées avec les partenaires suivants :

- Pour permettre l'analyse, l'inspection et la certification, indispensables dans le cadre de la participation à l'un de nos systèmes de qualité (BePork (Welfare) et Magistral) ou à des labels de tiers qui s'appuient sur celui-ci, les données requises à cet effet sont fournies aux **organismes d'inspection, experts et laboratoires agréés** par l'ASBL Belpork, ou ces derniers se voient attribuer un droit de regard. Les laboratoires, organismes d'inspection et experts ont exclusivement accès aux données indispensables pour réaliser des analyses, des activités de certification et d'inspection, et uniquement en ce qui concerne les membres et pour les labels pour lesquels ils sont chargés de l'analyse, de l'inspection et de la certification.
- En exécution du contrat conclu avec des acquéreurs directs de producteurs, les **acquéreurs** peuvent se voir attribuer, au moyen d'un identifiant dans la base de données Codiplan, un droit de regard sur les données mentionnées sur le certificat BePork ou le certificat des labels qui s'appuient sur celui-ci et auxquels l'acquéreur participe lui-même. Moyennant conclusion d'un contrat avec l'ASBL Codiplan, les acquéreurs peuvent obtenir ce droit de regard afin de déterminer si les carcasses, les découpes, la viande ou les produits annexes peuvent continuer à être commercialisés sous ce label.
- En exécution des contrats d'**utilisation** et de **services** conclus avec des **tiers**, l'ASBL Belpork peut autoriser la consultation des données (à caractère personnel) des exploitations qui font l'objet des contrats d'utilisation et de services. Dans ce cas, l'ASBL Belpork agit en tant que sous-traitante du tiers. Il relève de la responsabilité du tiers d'informer les exploitations, pour lesquelles un contrat d'utilisation ou de services est conclu avec l'ASBL Belpork, de ce service de Belpork et de l'échange de données.
- En ce qui concerne le système de qualité BePork, l'ASBL Belpork a conclu un contrat avec **l'ASBL Codiplan** (gestionnaire du guide sectoriel G-040 et de la norme Codiplan Animal Welfare), **l'ASBL Febev** (gestionnaire du guide sectoriel G-018 et du système de qualité Febev<sup>plus</sup>) et **QS GmbH** (gestionnaire du système de qualité allemand Q&S). Dans le cadre de l'exécution du

contrat d'affiliation pour BePork, les données (à caractère personnel) relatives à des exploitations affiliées à BePork peuvent être transmises à l'ASBL Codiplan, à l'ASBL Febev ou à QS GmbH.

- Dans le cadre de l'obligation de déclaration, l'ASBL Belpork peut transmettre des données à caractère personnel à l'AFSCA ou au **Service d'inspection régional compétent pour le bien-être animal**.
- Les données que l'ASBL Belpork collecte et traite dans le cadre de sa mission de coordinatrice de la cellule de crise sectorielle pour le compte de l'AFSCA peuvent être transmises à l'AFSCA. La transmission de ces données s'effectue exclusivement dans le cadre de cette mission et dans le but exclusif de l'organisation de dépeuplements.
- Pour la facturation annuelle de la contribution des participants, le logiciel comptable SBBSLIM de la SRL SBB Experts-Comptables & Conseillers est utilisé. Dans ce cadre, la SRL SBB Experts-Comptables & Conseillers possède un droit de regard sur les données de facturation des membres affiliés à l'ASBL Belpork à qui une contribution est facturée.

## COMBIEN DE TEMPS CONSERVONS-NOUS VOS DONNÉES ?

Les données à caractère personnel sont conservées assez longtemps par l'ASBL Belpork, mais jamais plus longtemps que nécessaire pour l'exécution d'activités, à moins que nous ne devions conserver les données plus longtemps en vertu d'une réglementation légale.

Pour l'envoi des **bulletins d'information**, l'adresse électronique et le nom sont enregistrés dans Mailchimp. Ces données à caractère personnel sont conservées jusqu'à ce que vous vous désinscriviez du bulletin d'information. Chaque destinataire du bulletin d'information peut en effet se désinscrire lorsqu'il le souhaite au moyen du lien figurant dans le bas des bulletins d'information ou en envoyant un courriel à [info@belpork.be](mailto:info@belpork.be).

Au moment où le contact est pris avec Belpork par **courriel**, les données que l'expéditeur envoie en même temps, par exemple le nom, le nom de l'exploitation et l'adresse électronique, sont stockées sur le serveur de messagerie. Ces courriels sont conservés pour une période qui remonte à 12 mois au maximum.

Les données collectées par **Analytics** sur le site internet sont anonymes et ne sont donc pas liées à un nom, une exploitation ou une adresse électronique. Ces données sont conservées pour une durée indéterminée au sein de Google Analytics.

Les données à caractère personnel collectées au moyen des **formulaires d'adhésion** (BePork (Welfare) et les labels qui s'appuient sur ce dernier ; le Registre AB, Tracy®) ou de la **licence** (Magistral) et toutes les données collectées dans le cadre de l'affiliation (p.ex plan d'action, plan sanitaire d'élevage, rapports de laboratoire ou d'audit, résultats des analyses, statut de l'exploitation) sont conservés au moins aussi longtemps que le participant est membre du système de qualité ou fait usage d'un système en ligne sous la responsabilité de l'ASBL Belpork (Registre AB, Tracy®). Pour les participants BePork (Welfare), les participants de labels qui s'appuient sur celui-ci et les participants volontaires de Tracy®, ces données sont conservées jusqu'à maximum 5 ans après la fin de l'affiliation (BePork (Welfare) et les labels qui s'appuient sur celui-ci et Tracy®). Ce délai de 5 ans est basé sur le délai de conservation légal pour les documents relatifs à la traçabilité. En effet, les données à caractère personnel (y compris les chauffeurs et les moyens de transport affiliés à une entreprise de transport) sont mentionnées sur les documents de traçabilité établis dans le cadre de l'exécution du contrat d'affiliation et conservées dans Tracy®, le système de traçabilité en ligne de l'ASBL Belpork. Pour les participants au Registre AB

et à Magistral, ces données à caractère personnel sont conservées jusqu'à maximum 1 an après la fin de l'affiliation. Les données indiquées par le participant et collectées dans le cadre de la participation à un ou plusieurs des **projets** de Belpork sont conservées jusqu'à maximum un an après la fin du projet, à moins que le participant ne demande d'être supprimé.

Les données à caractère personnel de **personnes de contact** ajoutées par les utilisateurs de **Tracy®**, par le biais de leur affiliation à BePork ou à un label qui s'appuie sur ce dernier ou en tant que participant volontaire dans Tracy® pour leur troupeau ou leur établissement, sont conservées jusqu'à ce que la personne de contact ait été supprimée de chaque troupeau ou de chaque établissement pour lequel elle a été ajoutée à un moment donné.

Les données à caractère personnel des **coaches AB** agréés par l'ASBL Belpork sont conservées aussi longtemps que le coach AB est agréé par l'ASBL Belpork et jusqu'à la cessation de la convention de coopération conclue entre l'ASBL Belpork et le coach AB.

Les données collectées dans le cadre de la mission de l'ASBL Belpork en tant que coordinatrice de **crise** pour le compte de l'AFSCA sont conservées aussi longtemps que l'ASBL Belpork exerce cette mission. Spécifiquement pour les exploitations qui s'engagent à exercer des missions concrètes dans le cadre de dépeuplements préventifs par une **déclaration d'engagement** signée, les données à caractère personnel mentionnées dans cette déclaration sont conservées aussi longtemps que l'ASBL Belpork exerce la mission de coordinatrice de la cellule de crise sectorielle, à moins que l'exploitation ne retire son engagement et ne demande d'être supprimée.

## **COMMENT VOS DONNÉES SONT-ELLES PROTÉGÉES ?**

Nous prévoyons des mesures de sécurité adaptées sur le plan technique et organisationnel pour éviter la destruction, la perte, la falsification, la modification, l'accès non autorisé ou la notification par inadvertance à des tiers des données personnelles collectées ainsi que tout autre traitement non autorisé des données en question.

Par ailleurs, nous sommes également attentifs à ce que les sous-traitants auxquels nous faisons appel prennent également des mesures de sécurité adaptées pour limiter au maximum les risques d'incidents.

Si, en cas d'utilisation de services ou d'outils logiciels spécifiques, vos données sont traitées en dehors de l'Espace économique européen (EEE), cela se fera exclusivement dans/vers des pays dont la Commission européenne a confirmé qu'ils garantissaient un niveau de protection adéquat de vos données, ou des mesures seront prises pour assurer le traitement légitime de vos données dans ces pays tiers.

## **QUELS DROITS POSSÉDEZ-VOUS ?**

Vous disposez de divers droits relatifs aux données vous concernant que nous traitons. Si vous voulez faire valoir l'un des droits ci-après, veuillez contacter notre responsable RGPD en utilisant les données de contact figurant au premier titre de la présente politique de confidentialité.

### **Droit de regard et de copie**

Vous avez le droit de consulter vos données et d'en obtenir une copie. Fait également partie de ce droit la possibilité de demander des informations complémentaires concernant le traitement

de vos données, notamment en ce qui concerne les catégories de données traitées vous concernant et les finalités pour lesquelles ce traitement est effectué.

### **Droit d'adaptation ou de rectification**

Vous avez le droit de faire adapter vos données si vous estimez que nous disposons de données incorrectes.

### **Droit d'effacement des données (droit à l'oubli)**

Vous avez le droit de demander que nous effacions vos données sans retard déraisonnable. Nous ne serons toutefois pas toujours en mesure d'accéder à une telle requête, notamment lorsque nous avons encore besoin des données en fonction d'un contrat en cours, ou lorsque la conservation de certaines de vos données pendant un délai déterminé est imposée par la loi.

### **Droit de limitation du traitement**

Vous avez le droit de limiter le traitement de vos données. De cette manière, le traitement est arrêté temporairement, par exemple jusqu'à ce qu'il existe une certitude concernant leur exactitude.

### **Droit de retrait de votre consentement**

Lorsque le traitement est basé sur votre consentement (voir ci-dessus aux titres 5 et 6), vous avez le droit de retirer ce consentement à tout moment en nous contactant. Pour les messages de marketing que vous recevez de nous par courriel sur la base de votre consentement, vous pouvez aisément retirer ce consentement en cliquant sur le lien de désinscription situé dans le bas de ces messages.

### **Droit de réclamation**

Vous avez le droit d'introduire une réclamation contre le traitement de vos données basé sur l'intérêt légitime. Celle-ci doit être basée sur des motifs spécifiques liés à votre situation. Vous pouvez également introduire une réclamation contre l'utilisation de vos données à des fins de marketing direct. Les messages de marketing envoyés par courrier électronique prévoient toujours une désinscription.

### **Droit de portabilité**

Vous avez le droit d'obtenir sous forme électronique les données que vous nous procurez vous-même, avec votre consentement ou en exécution d'un contrat. De cette manière, elles peuvent aisément être transférées à une autre organisation. Vous avez par ailleurs le droit de nous demander de transférer directement vos données à une autre organisation, dans la mesure des possibilités techniques.

### **Droit de porter plainte auprès de votre autorité de contrôle**

Si vous estimez que nous traitons vos données de manière incorrecte, vous disposez toujours du droit de déposer plainte auprès de votre autorité de contrôle en matière de protection des données.

Autorité belge de protection des données (APD)

Rue de la presse 35

1000 Bruxelles

[contact@apd-gba.be](mailto:contact@apd-gba.be)

### **Comment pouvez-vous exercer vos droits ?**

Vous pouvez exercer vos droits en nous contactant, soit par courrier électronique adressé à [info@belpork.be](mailto:info@belpork.be), soit par courrier postal à l'adresse Boulevard du Roi Albert II 35 boîte 54, 1030 Bruxelles, en joignant une copie du recto de votre carte d'identité ou d'un autre document permettant votre identification. La copie ne sera utilisée que pour vous identifier conformément au RGPD.